

Marie Moret à Antoine Piponnier, 13 janvier 1896

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation3 p. (428r, 429v, 430r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 13 janvier 1896,
consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47256>

Copier

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [13 janvier 1896](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

Description

Résumé Réponse à la lettre du 8 janvier 1896 de Piponnier différée en raison de l'achèvement du numéro de février 1896 du journal *Le Devoir* en compagnie de Jules Pascaly. Vœux de nouvelle année à la famille de Piponnier. Sur les bons résultats scolaires de Marcel Piponnier « qui fait honneur au Familistère ». Marie Moret heureuse des secours apportés à monsieur Pierquet. Sur la nouvelle loi sur les caisses de retraite et son application par François Dequenne : commentaire des dispositions de la loi. À propos du « soleil de l'esprit » auquel Marie Moret faisait référence dans une précédente lettre à Piponnier [23 décembre 1895] : « L'idée est

lumière, l'essence de la lumière. Et d'où vient l'Idée, si ce n'est du Foyer de toute sagesse ». Temps froid et ensoleillé à Nîmes. Compliments à la famille de Piponnier. Dans le post-scriptum, Marie Moret demande l'état de son compte au Familistère

Support

- Le nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit à la mine de plomb sur la copie de la lettre, à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ».
- Un signet portant le nom de Piponnier manuscrit au stylobille est placé entre les folios 428 et 429 du registre de la correspondance ; le signet est rédigé au dos d'un morceau de papier imprimé au nom de Paul Decourcelle, docteur en médecine, conseiller municipal de Guise et candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste [vers 1968].

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Famille](#), [Finances personnelles](#), [Météorologie](#), [Problèmes sociaux](#), [Spiritualité](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Dallet, Marie-Jeanne \(1872-1941\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)
- [Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Pierquet, Jean-Baptiste \(1820-1899\)](#)
- [Piponnier, Marcel \(1882-\)](#)
- [Piponnier, Marie Mélanie \(1851-\)](#)

Événements cités [Loi concernant les caisses de retraite, de secours et de prévoyance fondées au profit des employés et des ouvriers \(27 décembre 1895, France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Nîmes 1^{er} janvier 1896

Cher Monsieur Dujardin

Il est bien malgré moi que je
ne puis répondre à votre courrier
à votre hâte du 6^e. Elle nous a
trouvés en compagnie de Pascalay
et en pleine séance d'achèvement
du "Dernier" à moitié en composition.
Pascalay est parti maintenant et
le "Dernier" est à l'imprimerie.)

Quel plaisir on a
votre lettre ! Et comme on a
été heureux d'évoquer notre
souvenir clair de Madame
Piponnière, celui de nos enfants !

Cela nous tous sont allés
avec meilleures souhait de
bonheur et de santé, Pascalay

en recevoir l'expression. Je
veux vous faire signe : Emilia
Denise, M. Dubre, Pascalay et moi.

Les deux premières ont été
bien contentes de savoir que
leurs petits amis avaient
fait plaisir chez vous.

Le plusieurs reprises au
cours de ces jours de vacances
nos actions en le sentiment
de la vie intime qui devait
reigner sur votre foyer par
toute cette présence de Marcel.
Merci de vos informations si
intéressantes pour nous sur
son développement à l'âge de ses
trente ans. Il fait bonnes au
militaire. Il paraît qu'il
heureux de le constater.

Le bon M. Pierquet ! Que
nous sommes heureuses de ce
que l'on a fait pour lui ! Merci
de nous en avoir informées.

Nîmes 13 janvier 1876

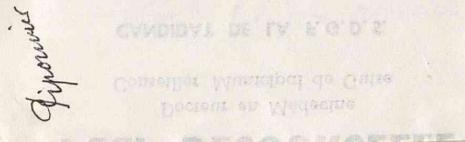
Cher Monsieur Dumas

Un bien malgré moi que je
n'ai pas rebondu aujour par courrier
à votre lettre du 6^e. Elle nous a
trouvés en compagnie de Pascaly
et en pleine régence l'archivement
du "Désir" à mettre en composition.
Pascaly est parti maintenant et
le "Désir" est à l'imprimerie.)

Avec quel plaisir on a lu
votre lettre ! Et comme on a
été heureux d'évoquer notre
sauveur, celui de Madame
Piponnière, celui de nos enfants !

Cela nous touche tout particulier-
ment lorsque nous assistons à la

musique



Dumas

de recevoir l'expression. Je
veux aussi vous dire : Emile
René M. Debbe, Pascaly et moi.

Les deux premières ont été
bien contentes de savoir que
les petits empis avaient
fait plaisir chez vous.

Le plusieurs fois assez de
courir de ces jours de vacances
nos actions en le sentiment
de la joie intime qui devait
reigner au cette foyer par
l'âme de la présence de Marcel.
Merci de vos informations si
intéressantes pour nous sur
son desarrement à l'école et ses
travaux. J'ai fait pour eux
la milice. M. Robin fut très
heureux de le constater.

Ce sera M. Pierquet ! Que
nous sommes heureux de ce
que l'on a fait pour lui ! Merci
de nous en avoir informées.

— M. Dequenne a raison de consulter pour être fixé sur l'application de la nouvelle loi (Caisse de retraite).

L'article 1^{er} aborde l'origine de la loi : les événements de Belfort, etc... L'article 2 montre l'action du Sénat qui a voté en ce qui concerne les fonds de retraite survivants - non seulement pourvoir aux cas de déconfiture des établissements mais aussi sauvegarder par avance les gros fonds.

Cet article ne mise pas seulement à des sommes qui à l'avenir seront versées sur les salaires " mais aussi celles que les chefs d'entreprise se seront engagés à verser au titre d'assurer des retraites chez nous, ce n'est pas un

chef d'entreprise, c'est la société même qui s'est engagée statutairement à verser un tout pour cent de l'importance des salaires et non pour ce seul objet : assurer les retraites, mais, en outre, pour cet autre : assurer le nécessaire à la subsistance. La situation est donc complexe et a certainement besoin d'être étudiée pour, comme nous le disons, éviter toute surprise.

Que parler - vous ne pourrez suivre... mais c'est nous qui m'emmenez. J'ai rien pour t'avoir fait, à nos deux. Du pathos... avec lequel je t'aspire. Et pourtant, votre lettre m'en est un nombrage....

L'Die est lumière,
l'essence de la
lumière. Et où
n'est l'Die, si ce
n'est du foyer de toute
sagesse?

Les rayons sont reçus
par chacun de nous selon
l'amour avec lequel
nous nous tournons
vers ce foyer.

Pardonnez moi bien vite
ces lignes si j'ai encore
fait du pathos.

La gelée nous a
venue, elle nous le soleil.
C'est un temps hygiénique,

qu'il soit le même
pour tous tous là-bas !
Nous envoyons nos voeux
vers notre chèrement
femme, vers nos aimables
enfants, l'expression de
nos meilleurs sentiments

Marie Godin

PS. Comme chaque année,
voudrez-vous avoir la
bonne - quand les écritures
l'y prétendent - de me faire
adresser à l'état de mon
compte au domicilié
au 31 décembre dernier
afin que je régule mon
petit compte de dépenses.
Mercredi matin et toujours.